

LE NARRATEUR UNIVERSEL.

Octidi 18 Brumaire , an VI.

Mercredi 8 Novembre 1797).

Les Abonnemens doivent être adressés, francs de port, au *directeur du NARRATEUR UNIVERSEL*, rue des Moineaux, n. 423, butte des Moulins, maison de la Réunion. Le prix est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour douze.

Cessation du recrutement dans les provinces autrichiennes. — Diminution considérable du prix du bled dans une partie de l'Allemagne, à la nouvelle de la paix. — Manifeste du roi d'Angleterre aux puissances étrangères, sur la rupture des négociations de Lille. — Vif enthousiasme des citoyens de tous les départemens, en apprenant la signature de la paix.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 26 octobre.

Aussi-tôt que M. le prince de Lichtenstein fut arrivé ici avec la nouvelle de la paix, il se rendit à Luxembourg pour remettre les dépêches en mains propres à sa majesté impériale. Ce général fera son entrée publique après-demain. La paix sera proclamée le même jour. Cette cérémonie aura lieu avec la plus grande solennité. Il sera chanté un *Te Deum* en action de grâces dans l'église métropolitaine. Leurs majestés, ainsi que la famille royale & toute la cour y assisteront dans le plus grand éclat. Il y aura le soir illumination dans la ville & les faux-bourgs.

Le recrutement a entièrement cessé. On renvoie tous ceux qui se présentent.

Nos papiers montent encore avec rapidité.

De Worms, le 26 octobre.

Un courrier, porteur de l'importante nouvelle de la paix, est arrivé ici. On avoit d'abord entendu que l'Empire restoit dans son intégrité; mais cette nouvelle paroit sans aucun fondement. On espere avec plus de vraisemblance, que les réquisitions vont cesser parmi nous.

Le premier effet salutaire que la nouvelle de la paix ait produit pour nous, c'est que le prix du grain a diminué tout-à-coup d'un dixième.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 28 octobre.

Le Times, le plus ministériel de nos journaux, vient enfin de publier la fameuse déclaration à l'aide de laquelle M. Pitt s'est flatté d'éclairer l'Europe toute entière sur ses intentions pacifiques. On sent que ce n'est pas dans de pareilles pièces que l'on doit s'attendre à trouver beaucoup de vérité & de franchise. Mais la plupart des gouvernemens paroissent convenus de ne pas

examiner avec beaucoup de scrupule ces especes de mensonges politiques qui ont atteint leur principal but, lorsqu'ils ont trouvé quelques dupes parmi les peuples. Plusieurs de nos autres journaux se sont déjà chargés de répondre à ce manifeste. On a remarqué même ici la ridicule affectation avec laquelle notre ministre a évité de prononcer, dans cette pièce, le nom du directoire exécutif, ou celui d'une république aux pieds de laquelle est déjà près de la moitié de l'Europe.

Manifeste adressé aux cours étrangères.

Les efforts réitérés de S. M. B. pour procurer à son peuple les bienfaits d'une paix solide & honorable, qui viennent d'échouer une seconde fois, ont une seconde fois prouvé, de manière à convaincre l'incrédulité même la plus opiniâtre, que le gouvernement français n'a jamais eu l'intention de mettre fin à une guerre provoquée par des agressions sans objet, & prolongée par une ambition sans bornes & sans frein. Pendant que, dans tout le cours des négociations, les fideles sujets de sa majesté voyoient des preuves multipliées de sa constante sollicitude pour leur bonheur, ils n'ont pu manquer de reconnoître, dans la conduite constante de l'ennemi, l'esprit qui dirige encore aujourd'hui les conseils de France, & le but où tendent toutes leurs vues.

S. M. ne pouvoit se dissimuler combien les obstacles, par lesquels les prétentions toujours croissantes de ses ennemis entravoient la marche des négociations, devoient reculer le terme désiré de la paix. Cependant, toutes les fois que les circonstances lui permirent de concevoir de nouvelles espérances en faveur de l'humanité, son amour pour ses sujets & ses vœux ardens pour leur bonheur le portèrent à renouveler les ouvertures les plus propres à mettre fin aux calamités de la guerre; sa majesté accordant ainsi, par son empressement à saisir tous les moyens qui pouvoient conduire à une paix honorable, le vœu de son cœur & les principes qui ont invariablement présidé à sa conduite. Sur-le-champ de nouveaux embarras

survinrent de la part de ceux qui gouvernent encore les conseils de France, & qui, malgré le desir général de la paix, qu'ils n'osoient ouvertement contredire, retenoient toujours dans leurs mains le pouvoir de tromper le vœu de leurs concitoyens, de réduire à l'impuissance les intentions pacifiques de sa majesté, & d'empêcher un événement également nécessaire à la prospérité des deux nations. Ils s'étudioient à créer des difficultés de forme; ils réclamoient les procédés les plus contradictoires avec ceux qu'ils avoient suivis eux-mêmes dans toutes les autres circonstances. Le même esprit se fit remarquer dans toutes leurs démarches; & pendant qu'ils semoient contre nous les insinuations les plus invraisemblables, qu'ils éla-toient en reproches sans motif comme sans mesure, les usages & les procédés suivis de tout tems en Europe furent écartés à dessein, même dans les actes les plus simples, qui devoient précéder les premières conférences. Toutes ces circonstances, S. M. voulut bien ne pas les remarquer, non qu'elle se dissimulât les conséquences qu'elles pouvoient avoir, non qu'elle ne sentit de quelle importance elles pouvoient être dans les rapports politiques qui existent entre deux grandes nations indépendantes; mais elle avoit pénétré les intentions de cette marche artificieuse, & elle étoit résolue de les tromper, de ne pas souffrir que des considérations secondaires empêchassent de son côté la discussion des grands intérêts dont la conclusion de la paix devoit nécessairement dépendre. Elle ordonna à son ministre de repartir pour la France, muni des plus amples pouvoirs, & avec toutes les instructions nécessaires pour proposer, dans son ensemble, un plan de pacification complet & détaillé; elle l'avoit même fait rédiger dans la forme d'un traité régulier, dont les principes justes & modérés embrassoient tous les intérêts à discuter & tous les objets relatifs au rétablissement de la paix générale. Ce projet, qui fut communiqué dès les premières entrevues, fut accompagné d'explications étendues, qui mettoient dans tout leur jour les vues de sa majesté, & ouvroient en même-tems, un champ vaste à la discussion de tous les points, & à celle des propositions réciproques d'arrangemens & de concessions que pouvoit amener le développement de la négociation.

A cette conduite d'une franchise & d'une loyauté inusitées, les ennemis de sa majesté ont répondu par des procédés tout-à-fait opposés. On n'a pu même encore obtenir d'eux aucun contre-projet, aucun exposé qui fit connoître la nature & l'étendue des conditions d'après lesquelles ils voudroient conclure une paix quelconque avec ces royaumes. Toutes les demandes qu'ils ont jugées à propos de mettre en avant, ils les ont toujours présentées comme détachées, comme préliminaires, comme distinctes du fonds de la négociation, ne manquant même jamais de les accompagner d'une réserve expresse pour se ménager la faculté de former d'autres prétentions en tems opportun.

Les articles que les plénipotentiaires français, fideles au système de leur gouvernement, ont déclaré, dès les premiers pour-parlers avec notre ministre, vouloir conserver pour une discussion séparée, étoient aussi frivoles qu'injurieux à sa majesté; aucun ne procuroit même le moindre avantage à la France: tous étoient évidemment combinés pour mettre des difficultés insurmontables à la paix. Ces demandes furent même suivies d'autres demandes, sans exemple dans leur forme, extravagante, quant au fond, & telles enfin qu'elles n'étoient suggérées que par les dispositions les

plus hostiles. Le principe des compensations, auparavant arrêté d'un commun accord & reconnu équitable, a été bientôt méconnu. Toute idée de modération & de justice fut écartée. On exigea du ministre plénipotentiaire de sa majesté, comme préliminaire indispensable des négociations, une déclaration qui, par sa nature, rendoit tout moyen de traiter impossible. La France, après avoir incorporé à ses possessions une partie si considérable de ses conquêtes, se prétendoit liée par ses propres loix, qui lui interdissoient la faculté d'aliéner ces nouveaux domaines qu'elle affectoit de considérer comme portion intégrante de son territoire, sur cette nation & sur ses alliés. La France exigeoit que la puissance de la Grande-Bretagne se renfermât dans ses anciennes limites, au moment où elle-même prenoit un accroissement sans exemple dans l'histoire, elle vouloit qu'à mesure que le danger devenoit plus grand pour nous, nos moyens de défense devinssent plus foibles, & que sa majesté abandonnât, sans dédommagement, qu'elle remit même entre les mains de son ennemi tout ce qui pouvoit servir un jour de rempart à ses états, & de sauve-garde à la liberté de ce pays. Ce qui étonnera davantage encore, c'est que des demandes de cette nature n'étoient point présentées comme conditions de la paix, mais comme préliminaires de la négociation. C'étoit à ce prix qu'il seroit permis à sa majesté de prévoir quelles demandes on comptoit par la suite lui faire plus en grand, & de quels nouveaux sacrifices cet abandon inique de l'honneur & de la sûreté de sa couronne devoit être suivi.

Malgré le juste mécontentement qu'ont excité de tels procédés, le roi ne voulut point rompre sur-le-champ les négociations. En rejetant, sans balancer un moment, des propositions qui n'avoient été énoncées que parce qu'elles étoient inadmissibles, sa majesté, bien résolue de faire tout ce qui dépendroit d'elle pour conduire les négociations au terme désiré, ordonna de se ménager des moyens pour continuer de traiter d'après des principes raisonnables, une égale compensation d'intérêt, & d'une manière conforme à la justice, à la dignité de la couronne & au rang que la nation anglaise occupe dans l'Europe.

(La suite à demain).

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 17 brumaire.

Les lettres de tous les départemens annoncent que la paix y a été accueillie avec le plus vif enthousiasme, & que Buonaparte est par-tout proclamé le bienfaiteur de la France. Des réjouissances & des illuminations ont eu lieu dans la plupart des villes, & se sont répétées dans quelques-unes (à Nantes, par exemple) pendant deux & trois jours. C'est là la plus belle réponse aux critiques dirigées contre le traité. Déjà il a obtenu la sanction de la république entière & les applaudissemens de l'Europe.

On se rappelle que les conférences se tenoient alternativement à Passeriano, quartier-général de Buonaparte, & à Udine, séjour des plénipotentiaires autrichiens. Quelques personnes ont, en conséquence, été surprises de voir le traité daté de Campo-Formio. C'est affaire d'étiquette & de dignité. Pour qu'aucun des négociateurs ne parut

avoir une sorte de prépondérance, il avoit été convenu de prendre pour la signature définitive un endroit mitoyen entre leurs résidences respectives. Campo-Formio a donc été choisi & sera désormais célèbre dans l'histoire.

— Les conférences avec les plénipotentiaires que les Etats-Unis d'Amérique ont à Paris, ne sont pas même encore commencées. Ils se sont contentés jusqu'ici d'annoncer leur arrivée au ministre des relations extérieures; & depuis, ils n'ont fait aucune autre démarche. Ils paroissent adopter un système de réserve peu propre à contribuer au succès de leur mission dans un pays dont ils ignorent peut-être la nouvelle diplomatie. Cependant, si on croit les bruits qui circulent, ils apportent des prétentions qui ne s'accorderont pas beaucoup avec les dispositions de notre gouvernement, & ils rencontreront des difficultés de plus d'un genre dans le cours & même dans les préliminaires de la négociation dont ils sont chargés.

On assure que le directoire exécutif est décidé à ne traiter avec eux qu'après qu'ils se seront expliqués sur les deux points suivans, & qu'ils auront déclaré, 1°. si leurs instructions leur permettent de donner satisfaction pour l'outrage fait au gouvernement français par le nouveau président John Adams, dans le discours qu'il prononça le 16 mai dernier, à l'ouverture de la session du congrès; 2°. s'ils sont autorisés à remettre la France & les Etats-Unis dans la position respective où les deux états étoient en 1778, & à annuler, dans les traités postérieurement conclus, toutes les clauses nuisibles aux intérêts de la république française & aux droits qu'elle réclame de la reconnaissance américaine.

— Le directoire a pris un arrêté, portant qu'il ne sera plus rayé d'émigré qu'il n'ait justifié qu'il a quitté le territoire de la république, par un certificat de la légation française près le pays dans lequel il se sera rendu.

— On prétend que Buonaparte a écrit au directoire pour lui demander sa pleine & entière retraite, & que le directoire a persisté, dans sa réponse, à le charger de finir la négociation de Rastadt.

Le directoire a eu raison. Ce n'est pas à 29 ans que le plus grand homme de l'Europe peut finir sa carrière.

— C'est décidément Letellier, commissaire de police au cinquième arrondissement de Paris, qui remplace Limodin dans le bureau central.

— La corruption n'a presque plus de bornes parmi nous; tout est à vendre: il y a même des courtiers d'emplois publics. Le scandale a été poussé, dit Poulletier, jusqu'à négocier à la bourse des bureaux de loterie que le directoire avoit l'intention de donner à des républicains sans reproches.

— Les fournitures semblent être trop souvent des *bénéfices simples* qu'on accorde à la faveur ou à l'intrigue, au lieu de les donner à ceux qui offrent les conditions les moins onéreuses à la république. Une nouvelle compagnie, dans laquelle on nommoit quelques hommes influens, venoit d'être chargée de l'approvisionnement des armées; mais on assure que le directoire a tout-à-coup changé ces dispositions, parce qu'il a peut-être découvert qu'il avoit été trompé.

— On parle d'une prochaine refonte de notre corps diplomatique. Aubert-Dubayet, ambassadeur de la république

à Constantinople, est vivement attaqué. On lui reproche l'ignorance absolue des mœurs turques, une jactance, une hauteur déplacées, & l'imprudence avec laquelle il a indisposé contre lui le divan, en choquant son orgueil & les usages de la Porte. On dit que le grand-seigneur a chargé son ambassadeur à Paris d'exprimer au directoire le desir qu'il auroit d'avoir de nouveau Verninac à Constantinople.

— On doit nommer sous peu de nouveaux commissaires pour nos colonies. On dit que Burnel, fils, qui a déjà été à l'isle de France, remplacera Victor Hugues à la Guadeloupe.

— Nos ports présentent toujours le tableau de la plus grande misère; la solde des officiers militaires & civils de la marine est arriérée de plusieurs mois; leur crédit & leurs ressources sont épuisées.

Le ministre de la marine, Pléville, a fait, ces jours derniers, un rapport au directoire sur cette déplorable situation. Le directoire a aussi-tôt donné des ordres au ministre des finances pour que les marins fussent désormais payés du courant décade par décade, & pour qu'ils reçussent à la fois la solde de deux décades jusqu'à l'acquiescement de l'arrière.

Le ministre a écrit une circulaire dans les ports, pour annoncer ces dispositions aux marins, & pour leur assurer que toutes les mesures sont prises & que ces promesses vont enfin se réaliser.

— De la Gray, ci-devant conseiller au parlement de Grenoble, a été arrêté à Metz, pour n'être pas sorti, aux termes de la loi du 19 fructidor, quoiqu'inscrit sur la liste des émigrés.

Deux ci-devant grands-vicaires de la même ville, sont aussi arrêtés & vont être déportés.

— Un de nos journaux répète le bruit répandu que le général Angereau a reçu ordre d'envoyer un corps de troupes pour occuper l'électorat d'Hanovre.

Nous sommes loin d'affirmer cette nouvelle; qui nous paroît au moins prématurée.

— On paroît songer sérieusement à réunir la république de Gènes à la république française.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen VILLERS.

Séance du 17 brumaire.

Les réfugiés de la Corse exposent qu'ils n'ont encore rien reçu des secours que les loix leur accordent; ils demandent qu'on leur fournisse les moyens de retourner dans leur patrie.

Renvoyé au directoire exécutif.

Des créanciers de l'état qui doivent aux ci-devant corporations & établissemens religieux, demandent s'ils pourront s'acquitter avec les bons qu'ils vont recevoir.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Leclerc lit son projet de résolution sur les institutions civiles. — Impression & ajournemens.

Eschaassériaux soumet à la discussion le projet de résolution qu'il a proposé il y a quelque tems, au nom de la commission chargée de présenter les loix organiques de la constitution dans les colonies & les mesures

de législation & de politique propres à opérer leur rétablissement.

Presque rien , a dit le rapporteur , ne constatoit l'état civil des citoyens dans les isles françaises , parce que des loix injustes les avoient privés de tous les droits. Des noirs étoient achetés à tout âge sur des plages sauvages & jettés sur une terre étrangere qui les recevoit esclaves. Il n'entroit pas dans les calculs de celui qui les vendoit, du maitre qui les achetoit , de constater précisément l'époque de leur naissance.

Ici, citoyens représentans , votre commission a cru qu'il falloit vous élever à toute la hauteur des représentans d'une grande nation , & voir , dans les colonies , moins des hommes & un pays à administrer , qu'un peuple & un vaste territoire à régénérer. Animés du génie des anciens législateurs qui sacrifioient la nature même pour conduire les peuples à la civilisation , nous nous sommes abaissés , nous avons abaissé toutes les considérations devant cette majestueuse politique , cette touchante idée.

Après avoir développé les motifs qui ont dicté le reste du projet , le rapporteur en fait lecture.

Dufay parle sur le nombre des agens à envoyer à St-Domingue ; il croit que si on avoit donné depuis longtemps aux colonies la constitution , on auroit évité les désordres & les malheurs qui ont désolé ces possessions précieuses ; chaque individu dans les colonies auroit pu connoître le sentier dans lequel il pouvoit marcher avec sécurité : mais quand il n'y a pas de constitution , chacun en fait une en adoptant un parti. Il pense que la constitution anéantira toutes les factions qui déchirent cet infortuné pays ; qu'elle fera succéder le despotisme salutaire des loix à l'insupportable tyrannie des ambitions individuelles ; que , plus puissante qu'une de nos armées , sans effusion de sang , elle éteindra la guerre civile , & que c'est par elle enfin que cessera l'interregne des loix. Il ajoute qu'il faut fructidoriser les colonies où l'on avoit préparé la contre-révolution.

La constitution , dit-il , a senti la nécessité d'instituer pour les colonies , sous le nom d'agens du directoire , une espece de directoire colonial , comme un remède à cette tendance naturelle que les colonies ont toujours eue à l'indépendance ? &c. Leurs fonctions sont les mêmes que celles du directoire ; pourquoi leur nombre seroit-il différent ? Le nombre de trois , proposé par la commission , ne lui paroît pas offrir une garantie suffisante ; le nombre de cinq présente une résistance plus assurée contre l'intrigue & l'ambition qui , à 2 mille lieues du centre du gouvernement , circonviennent , obsèdent sans cesse les premiers agens de l'autorité. C'est celui qu'il demande.

Le projet de la commission est mis aux voix. Il est divisé en dix-huit titres , qui traitent des agents ; des administrations centrales & municipales ; de l'état & des droits de citoyen ; de l'ordre judiciaire ; de la publication des loix ; de la police ; des moyens de pourvoir aux dépenses des colonies ; des droits d'enregistrement & de timbre ; de l'importation & de l'exportation ; des biens nationaux ; du crédit ouvert aux agens du directoire exécutif par la trésorerie nationale ; de la comptabilité ; des

émigrés déportés & réfugiés ; des encouragemens , & enfin de l'instruction publique dans les colonies.

Les six premiers titres sont adoptés avec quelques amendemens.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LACOMBE-SAINTE-MICHEL.

Séance du 17 brumaire.

Le conseil , après avoir entendu Dedelay-d'Agier , Champion (du Jura) & Chassiron , sur la résolution du 2 ventôse , relative à la rentrée des contributions , ajourne la discussion à primedi.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la résolution qui destitue les commissaires de la trésorerie.

Noblet parle contre la résolution : les commissaires , dit-il , n'ont d'autre tort que d'avoir obéi aux ordres du ministre des finances. — Ajourné.

Bourse du 17 brumaire.

Amsterd.... 57 $\frac{1}{2}$, 58 $\frac{1}{2}$.	Lausan..... 1 $\frac{1}{2}$, au pair.
Idem cour... 55 $\frac{1}{2}$, 56 $\frac{1}{2}$.	Lond. 26 l. 17 $\frac{1}{2}$, 26 l. 12 $\frac{1}{2}$...
Hamb. 195 $\frac{1}{2}$, 196, 193 $\frac{1}{2}$, 193.	Inscrip. 8 l. 10 s., 12 s. $\frac{1}{2}$, 7 s. $\frac{1}{2}$
Madrid..... 13 l.	10 s.
Mad. effect..... 15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{3}{4}$. 5 l. 10 s., 8 s. 9 d., 12 s. $\frac{1}{4}$
Cadix..... 13 l.	13 s. 9 d., 12 s.
Cad. effect..... 15 l.	Bon $\frac{1}{4}$. 52 l. 10 s., 52 l. per.
Gènes..... 95 $\frac{1}{2}$, 93 $\frac{1}{2}$, 94.	Or fin..... 104 l.
Livournc..... 103 $\frac{1}{2}$, 102.	Ling. d'arg..... 50 l. 10 s.
Lyon..... au pair 20 j.	Piastre..... 5 l. 8 s. 3 d.
Marseille..... pair 25 j.	Quadruple..... 80 l. 10 s.
Bordeaux..... pair 15 j.	Ducat d'Hol..... 11 l. 10 s.
Montpellier..... $\frac{1}{2}$ pert. 15 j.	Souverain..... 34 l. 5 s.
Bâle..... 2 b., $\frac{1}{4}$ b. pair.	Guinée..... 25 l. 6 s.

Esprit $\frac{5}{6}$, manque. — Eau-de-vie 22 deg., 420 à 455 liv. — Huile d'olive, 1 l. 3 s., 4 s. — Café Martin, 2 liv. 4 s., 6 s. — Idem St-Domingue, 2 l. 2 s., 3 s. — Sacre d'Hambourg, 2 liv. 3 s., 8 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 3 s., 6 s. — Savon de Marseille, 16 s. 6 den. — Coton du Levant, 1 liv. 16 s. à 2 liv. 14 s. — Coton des isles, 2 liv. 14 s. à 3 liv. 4 s. — Sel, 4 liv. 5 à 10 s.

ŒUVRES POSTHUMES DE MABLY, 3 vol. in-8°. br. Prix, 12 liv. pour Paris & 15 liv. franc de port. A Paris, chez Guillaume, rue de l'Eperon, n°. 12.

Ces Œuvres Posthumes , qui n'ont point encore paru séparément , complètent l'édition de Mably. Pour en montrer l'intérêt , nous n'avons qu'à indiquer les sujets qui y sont traités : De la Situation Politique de la Pologne en 1776 ; le Banquet des Politiques ; de l'Etude de la Politique ; des Maladies Politiques & de leur traitement ; du commerce des Grains & de la Superstition ; notre Gloire ou nos Rêves ; de la Paix de l'Allemagne ; de la Mort de l'Impératrice reine ; l'Oracle d'Apollon , ou de la Connoissance de soi-même ; du développement , des progrès & des bornes de la Raison ; du cours & de la marche des Passions dans la Société ; du Beau ; des Talens ; du Compte rendu par M. Necker ; de la Retraite de M. Necker.

J. J. MARCEL.